

Noms de domaine: le '.fr' ne connaît pas la crise

Le « .fr » ne connaît pas la crise? Telle est globalement la conclusion de l'Afnic à l'issue de la présentation, mercredi 23 novembre, de La quatrième édition de l'Observatoire du marché des noms de domaine. L'Association chargée de la gestion des extensions .fr et .re (Réunion) recense 1,87 millions d'adresses web en .fr. Soit une progression de 21 % sur un an ([1,5 million en 2009](#)), ce qui correspond à l'enregistrement de 300.000 nouvelles demandes sur la période.

La barre des 2 millions est donc en vue (pour rappel, le premier million avait été atteint mi-2008). En France, un nom de domaine sur trois (33 %) est déposé sous l'extension nationale, derrière le .com (43 %). « *Le .fr conserve une avance de 10 points par rapport à la moyenne des extensions* », commente l'Association française pour le nommage Internet en coopération. Une manière de présenter un certain dynamisme de l'activité mais on reste très loin des performances de notre voisin allemand (13,6 millions de noms de domaines en “.de”).

« Nous avons observé un ralentissement assez marqué de la croissance en 2009 (seulement +10 %). Mais nous revenons à un niveau de 20 % que nous avons connu auparavant », déclare Patrick Maignon, enseignant-chercheur à Telecom Sud Paris en présentant l'Observatoire au nom de l'Afnic, à [l'Espresso.fr](#).

Qui dépose les noms de domaine en France ? Depuis la libéralisation du “.fr” survenue en juin 2006, les particuliers ont pris du poids (40 %) notamment portés par la vague des auto-entrepreneurs. Au niveau professionnel, plus de trois quart des entreprises et des marques françaises disposent d'un nom de domaine en .fr. C'est un bon réflexe mais comment capitaliser sur cet actif? De source Eurostat, la France bien placée pour l'accès haut débit en entreprise (+10 point par rapport à la moyenne européenne). Mais, à l'inverse, nous avons 10 points de retard par rapport à la moyenne de l'Union européenne en ce qui concerne la création de sites professionnels, voire des plateformes transactionnelles BtoB.

D'un point de vue géographique, on observe une corrélation entre zones urbaines (source d'activité économique dense) et dépôts de noms de domaine. Ainsi, Paris intra muros concentre 20 % des dépôts noms de domaines (et 40 % pour l'Île-de-France). Sur l'année écoulée, 21.000 “.fr” ont été déposés depuis l'étranger. Essentiellement par des entreprises même si les Français résidant à l'étranger peuvent déposer leur demande de .fr depuis mars 2010.

Mauvaise nouvelle, le nombre de bureaux d'enregistrement des domaines en .fr se réduit à 800 aujourd'hui. Soit une baisse de 8 % par rapport à 2009. Et 15 % d'entre eux sont localisés à l'étranger (principalement dans l'Union européenne). Le phénomène de concentration des *registrars* profite au leader OVH qui dispose d'une part de marché de 25 % en France. Une position acquise à coup de tarifs très compétitifs.

« Le nombre de bureaux d'enregistrement diminue mais cela ne veut pas dire forcément qu'il y a eu une faillite de la société, tente de rassurer Loïc Damilaville, directeur général adjoint de l'Afnic. Certains prestataires de services Internet préfèrent sous-traiter le dépôt de noms de domaine et mutualiser les ventes. »

Le tarif médian d'un domaine reste stable à 12 euros HT. Mais il existe une énorme amplitude de marché en fonction des prestations et des segments de marché visés (de 5 à 160 euros HT).

En termes de perspectives et de structuration de marché en France, le cadre juridique des noms de domaine va probablement bouger d'ici mi-2011, prévient Mathieu Weill, directeur général de l'organisation de nommage. Un grand pas a été effectué en mars 2010 avec la désignation officielle de l'Afnic comme office d'enregistrement (*registry*) de l'extension du .fr pour une durée de sept ans. Mais [une récente décision du Conseil Constitutionnel](#) bouleverse la donne. L'article L.45 du Code des postes et télécommunications, portant sur le cadre légal des noms de domaine, a été déclaré inconstitutionnel. Le Parlement est invité à remodeler ce texte d'ici juillet 2011 « *afin qu'il prenne en compte la liberté d'expression et d'entreprendre* ».